

# Recrutement du personnel dans les établissements médico-sociaux accueillant des personnes polyhandicapées

Enquête

Enquête réalisée par :  
· Le Centre de Ressources  
Multihandicap  
· Le C.E.S.A.P  
· Le Groupe Polyhandicap  
France

mai 2004

# SOMMAIRE

	PAGE
<b><u>INTRODUCTION</u></b>	<b><u>2</u></b>
<b><u>1– TRAITEMENT PAR REGION ET TYPE DE STRUCTURES DES REPNSES A L'ENQUETE</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b>1.1– REPARTITION DES REPNSES PAR REGION</b>	<b>3</b>
<b>1.2– REPARTITION DES REPNSES PAR TYPE DE STRUCTURES</b>	<b>4</b>
<b>1.3– REPARTITION DES REPNSES PAR REGION DES IME-IMP, SSAD, FAM ET MAS</b>	<b>6</b>
<b><u>2 – RECRUTEMENT DES PROFESSIONNELS MEDICAUX ET PARAMEDICAUX SUIVANT LES QUALIFICATIONS ET LES TYPES DE STRUCTURES</u></b>	<b><u>8</u></b>
<b>2.1 – LES POSTES BUDGETES</b>	<b>8</b>
<b>2.2 – LES POSTES POURVUS</b>	<b>10</b>
<b>2.3 – LES POSTES NON POURVUS</b>	<b>12</b>
<b>2.4 - LES DOTATIONS SOUHAITEES</b>	<b>16</b>
<b><u>3 – RECRUTEMENT DES PROFESSIONNELS SOCIO-EDUCATIF SUIVANT LES QUALIFICATIONS ET LES TYPES DE STRUCTURES</u></b>	<b><u>18</u></b>
<b>3.1 – LES POSTES BUDGETES</b>	<b>18</b>
<b>3.2 – LES POSTES POURVUS</b>	<b>20</b>
<b>3.3 – LES POSTES NON POURVUS</b>	<b>21</b>
<b>3.4 - LES DOTATIONS SOUHAITEES</b>	<b>25</b>
<b><u>CONCLUSION GENERALE</u></b>	<b><u>26</u></b>

# INTRODUCTION

Fin 2002, la Mission Handicap de l'AP-HP questionnée par la difficulté de recrutement du personnel médical et paramédical dans le secteur hospitalier et dans les établissements de rééducation fonctionnelle a sollicité, dans le cadre de son travail avec le secteur inter associatif, le Comité d'Études et de Soins Aux Polyhandicapés (CESAP), le Centre de Ressources Multihandicap "le Fontainier" et le Groupe Polyhandicap France (GPF). La Mission Handicap souhaitait avoir des éléments sur les problèmes que rencontrent les établissements accueillant des enfants, adolescents et adultes polyhandicapés.

En 2003, ces organismes (CESAP, Centre de Ressources Multihandicap, GPF) ont construit une enquête pour repérer plus précisément les difficultés de recrutement des professionnels dans les établissements médico-sociaux accueillant des personnes polyhandicapées. Ils ont décidé d'élargir cette enquête pour qu'elle concerne non seulement le personnel médical et paramédical mais aussi le personnel socio-éducatif. Le traitement des données s'est fait en deux temps et a donné lieu à deux rapports rassemblés dans ce document. Les questionnaires ont été diffusés par les différents partenaires.

Le CESAP a adressé l'enquête aux établissements gérés par son association.

Le Centre de Ressources Multihandicap a envoyé l'enquête aux autres établissements d'Ile de France accueillant des personnes polyhandicapées.

Le GPF a diffusé l'enquête à ses adhérents répartis sur toute la France.

Ce document a été établi par le Centre de Ressources Multihandicap, il rassemble les résultats de l'enquête et propose quelques questionnements qui sont issus du travail de synthèse réalisé avec le CESAP et le GPF.

# 1 - TRAITEMENT PAR REGION ET TYPE DE STRUCTURES DES REPONSES A L'ENQUETE

## 1.1 – REPARTITION DES REPONSES PAR REGION:

Sur 352 questionnaires envoyés ( 269 par le Groupe Polyhandicap France, 59 par le Centre de Ressources Multihandicap, 24 par le CESAP), 156 nous ont été retournés dont 95 de l'Ile de France et 10 d'Aquitaine. Seulement 5 régions n'ont pas été représentées parmi les retours de questionnaire: Alsace, Basse Normandie, Bourgogne, Franche Comté, Limousin et Poitou Charente.

### Tableau récapitulatif des questionnaires retournés par région:

Région	Nombre
Ile de France	95
Aquitaine	10
Bretagne	8
Centre	6
Haute-Normandie	6
Nord	5
Midi-Pyrénées	4
Provence Alpes Côte d'Azur	4
Pays de la Loire	3
Picardie	3
Pyrénées Atlantique	3
Languedoc Roussillon	2
Lorraine	2
Rhône Alpes	2
Auvergne	1
Champagne	1
Corse	1
<b>TOTAL</b>	<b>156</b>

## 1.2 – REPARTITION DES REPONSES PAR TYPES DE STRUCTURES:

Tableau récapitulatif des types de structures pour enfants et adolescents, ayant répondu à l'enquête:

Type de structure	Nombre de réponses	Nombre de places
CAMSP (Centre d'Action Médico Social Précoce)	1	150
IME-IMP (Institut Médico Éducatif – Pédagogique)	63	2678
JEA (Jardin d'Enfants Adapté)	2	30
JES (Jardin d'Enfants Spécialisé)	1	50
PFS (Placement Familial Spécialisé)	1	35
SSAD (Service de Soins A Domicile)	18	676
<b>TOTAL</b>	<b>86</b>	<b>3543</b>

Dans les réponses concernant les établissements pour enfants et adolescents, la catégorie des IME-IMP représente 63 établissements soit 2678 places. Dans cette catégorie, nous avons intégré les EEAP (Établissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés), EME (Externat Médico Éducatif), IEM (Institut d'Éducation Motrice), accueillant des enfants et adolescents polyhandicapés.

La catégorie des SSAD représente 18 services soit 676 places.

**Tableau récapitulatif des types de structures pour adultes, ayant répondu à l'enquête :**

Type de structure	Nombre de réponses	Nombre de places
Centre de Jour	1	18
FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé)	16	561
FAM/FO	1	41
FDV (Foyer de Vie)	4	117
FH (Foyer d'Hébergement)	1	72
FO (Foyer Occupationnel)	2	47
MAS (Maison d'Accueil Spécialisée)	41	1818
<b>TOTAL</b>	<b>66</b>	<b>2674</b>

Dans les réponses concernant les structures pour adultes, la catégorie des FAM représente 16 établissements soit 561 places.

La catégorie des MAS représente 41 établissements soit 1818 places.

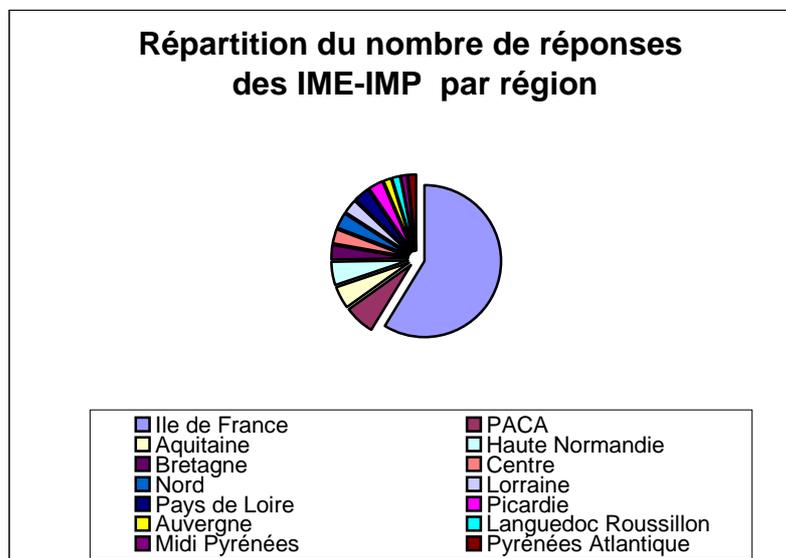
Nous n'avons pas exploité les réponses des deux Hôpitaux, qui sont plus inscrits dans le champ du sanitaire, ni des deux établissements qui se sont présentés comme IME-MAS car les postes renseignés en ETP ne faisaient pas apparaître la répartition des effectifs entre l'IME et la MAS.

Nous avons choisi d'analyser les réponses données d'une part par les IME-IMP pour les enfants et d'autre part, par les FAM et les MAS pour les adultes. Enfin, les SSAD font l'objet d'un traitement à part dans la mesure où ce sont des services et non des établissements.

Les réponses des autres types de structures n'ont pas été traitées étant donné le caractère peu représentatif de celles-ci.

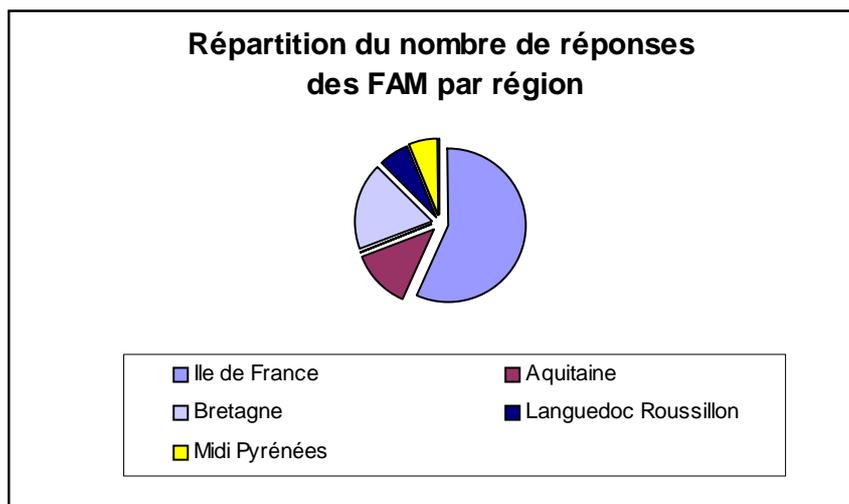
### **1.3- REPARTITION DES REPONSES PAR REGION DES IME-IMP, SSAD, FAM ET MAS :**

Sur les **63 IME-IMP** qui nous ont retourné le questionnaire, **37** concernent l'Ile de France, **4** la Provence Alpes Côte d'Azur, **3** l'Aquitaine, **3** la Haute Normandie, **2** la Bretagne, **2** le Centre, **2** le Nord, **2** la Lorraine, **2** les Pays de Loire, **2** la Picardie, et **1** l'Auvergne, le Languedoc Roussillon, le Midi Pyrénées, les Pyrénées Atlantique.

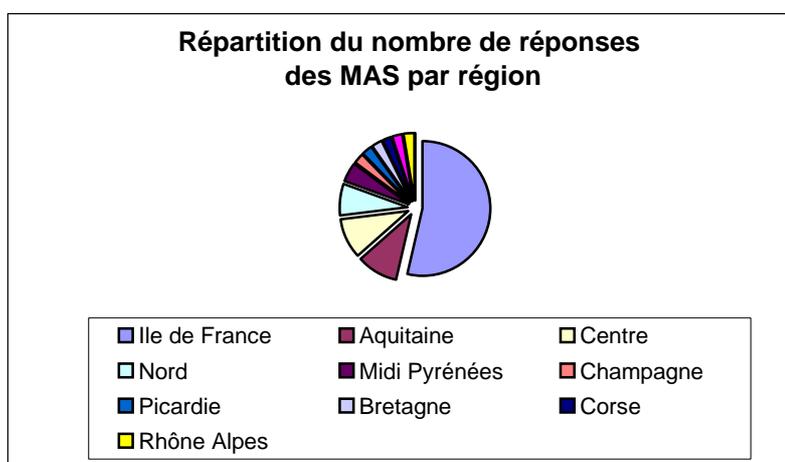


Sur les **18 SSAD** **17** concernent l'Ile de France et **1** les Pays de Loire. Ceci pose la question de la prise en charge précoce des très jeunes enfants polyhandicapés et de l'existence même de telles structures en province ou du travail à mener pour identifier ces services.

**Parmi les 16 FAM qui ont répondu : 9** sont d'Ile de France, **3** de Bretagne, **2** d'Aquitaine, **1** du Languedoc Roussillon et **1** du Midi Pyrénées.



**Concernant les 41 MAS: 22** sont d'Ile de France, **4** d'Aquitaine, **4** du Centre, **3** du Nord, **2** Midi Pyrénées, et **1** de Pyrénées Atlantique, de Bretagne, de Champagne, de Corse, de Rhône Alpes.



Les IME-IMP, SSAD, FAM et MAS de la région Ile de France sont majoritairement représentés, ceci étant lié au réseau de la diffusion des enquêtes (CESAP, Centre de Ressources Multihandicap, GPF).

## 2 – RECRUTEMENT DES PROFESSIONNELS MEDICAUX ET PARAMEDICAUX SUIVANT LES QUALIFICATIONS ET LES TYPES DE STRUCTURES:

### 2.1- LES POSTES BUDGETES:

-Tableau récapitulatif des qualifications budgétées dans les IME-IMP, les MAS et les FAM en ETP et en pourcentage<sup>1</sup>-

Qualification	IME-IMP			MAS			FAM			TOTAUX	
	Nbre*	ETP*	%*	Nbre	ETP	%	Nbre	ETP	%	Nbre	ETP
Psychiatre	49	19.451	0.72	31	5.485	0.3	13	2.12	0.37	93	27.056
Pédiatre	41	8.021	0.29	1	0.1	0.05	0	0	0	42	8.121
Rééducation Fonctionnelle	46	10.38	0.38	20	2.35	0.12	1	0.69	0.12	67	13.42
Médecin Généraliste	17	2.89	0.1	32	7.19	0.39	12	2.72	0.48	61	12.8
Infirmière	54	112.37	4.19	39	114.5	6.29	16	37.51	6.68	109	264.38
Aide-soignant	24	170.25	6.35	33	308	16.9	14	106	18.89	71	584.25
Kinésithérapeute	56	106.74	3.98	39	36.9	2.03	12	7.14	1.27	107	110.21
Ergothérapeute	44	41.63	1.55	29	15.3	0.84	8	6.25	1.11	81	63.18
Orthophoniste	47	31.4	1.17	7	3.49	0.19	2	0.75	0.13	56	35.64
Psychomotricien	55	50.88	1.89	33	22.32	1.22	11	8.51	1.51	99	81.71
Psychologue	60	41.69	1.55	29	13.72	0.75	12	5.57	0.99	101	60.98
<i>Nbre de places</i>	2678			1818			561			5057	

\*Nombre (Nbre) total d'établissements

\*ETP total des postes pourvus par qualification

\*Pourcentage calculé en Équivalent Temps Plein (ETP) sur nombre de place

D'une manière générale, si nous comparons les résultats donnés en pourcentage, nous constatons que les IME-IMP sont mieux dotés que les établissements pour adultes pour les postes de psychiatre, kinésithérapeute, psychomotricien et psychologue. Par contre pour les postes d'infirmier et d'aide soignant la tendance est inversée. La couverture infirmier est inférieure à celle des MAS. Il semble que cela tienne au fait qu'il n'a pas été possible pour la catégorie IME-IMP, de différencier les places d'internat et de semi-internat. Il est vraisemblable que dans les résultats, il y ait plus de réponses d'établissements fonctionnant en semi-internat et donc nécessitant moins de personnel infirmier et aide-soignant.

<sup>1</sup> Pourcentage calculé en Équivalent Temps Plein (ETP) sur nombre de place

-Tableau récapitulatif des qualifications budgétées dans les SSAD en ETP et en pourcentage-

Qualification	SSAD		
	Nbre	ETP	%
Psychiatre	11	1.987	0.29
Pédiatre	10	1.69	0.25
Rééducation Fonctionnelle	10	1.61	0.23
Médecin Généraliste	0	0	0
Infirmière	0	0	0
Aide-soignant	0	0	0
Kinésithérapeute	11	27.9	4.12
Ergothérapeute	9	10.3	1.52
Orthophoniste	14	10.5	1.55
Psychomotricien	15	24.52	3.62
Psychologue	15	8.43	1.24
<i>Nbre de places</i>	676		

Concernant les SSAD, le recrutement porte essentiellement sur les postes de paramédicaux notamment pour la kinésithérapie et la psychomotricité. Il n'y a aucun poste de médecin généraliste étant donné que ce sont des services accueillants des enfants, et que l'on fait appel à des pédiatres.

## 2.2- LES POSTES POURVUS:

-Tableau récapitulatif des qualifications pourvues dans les IME-IMP, les MAS et les FAM en ETP et en pourcentage-

Qualification	IME-IMP			MAS			FAM			TOTAUX	
	Nbre	ETP	%	Nbre	ETP	%	Nbre	ETP	%	Nbre	ETP
Psychiatre	35	15.97	0.59	19	3.691	0.2	8	1.06	0.19	62	17.23
Pédiatre	35	7.311	0.27	1	0.1	0.005	0	0	0	36	7.411
Rééducation Fonctionnelle	42	8.754	0.32	16	1.529	0.08	9	0.67	0.12	67	10.953
Médecin Généraliste	16	2.863	0.1	30	6.482	0.35	8	1.41	0.25	54	10.755
Infirmière	50	101.88	3.8	36	90.75	4.99	15	26.01	4.6	101	218.64
Aide-soignant	24	168.8	6.3	31	285.37	15.69	13	86.2	15.36	68	540.37
Kinésithérapeute	47	83.29	3.11	30	21	1.15	8	4.64	0.83	85	108.93
Ergothérapeute	39	37.23	1.39	24	13.3	0.73	8	6	1.07	71	56.53
Orthophoniste	41	27.6	1.03	3	1.66	0.05	1	0.25	0.04	45	29.51
Psychomotricien	49	47.68	1.78	29	19.67	1.08	10	5.51	0.98	88	72.86
Psychologue	54	39.72	1.48	29	14.12	0.77	12	5.4	0.96	95	59.24
<i>Nbre de places</i>	2678			1818			561			5057	

-Tableau récapitulatif des qualifications pourvues dans les SSAD en ETP et en pourcentage-

Qualification	SSAD		
	Nbre	ETP	%
Psychiatre	8	2.047	0.3
Pédiatre	10	1.51	0.22
Rééducation Fonctionnelle	9	1.55	0.23
Médecin Généraliste	0	0	0
Infirmière	0	0	0
Aide-soignant	0	0	0
Kinésithérapeute	11	20.2	2.98
Ergothérapeute	9	10.3	1.52
Orthophoniste	11	8.78	1.29
Psychomotricien	15	24.48	3.62
Psychologue	15	8.43	1.24
<i>Nbre de places</i>	676		

Pour les médecins, les kinésithérapeutes, les ergothérapeutes, les orthophonistes, les psychomotriciens et les psychologues, ces tableaux font apparaître des écarts importants en ETP pourvus entre les établissements pour enfants et les établissements pour adultes, mais également entre les MAS et les FAM. Ces derniers sont globalement moins bien dotés.

Sur les 156 établissements qui ont répondu à l'enquête, 57 ont pourvu tous les ETP budgétés en personnel médical et paramédical:

- soit **6 FAM sur 16** ( dont **3/9 d'Ile de France et 2/2 d'Aquitaine**), ce qui représente 197 places sur 561,
- soit **8 MAS sur 41** ( dont **3/22 d'Ile de France et 4/4 d'Aquitaine**), ce qui représente 361 places sur 1818,
- soit **26 IME-IMP sur 63** ( dont **17/37 d'Ile de France et 2/3 d'Aquitaine**), ce qui représente 998 places sur 2678,
- soit **4 SSAD sur 18** ( dont **3/17 d'Ile de France**), ce qui représente 84 places sur 676.

## **2.3- LES POSTES NON POURVUS:**

-Tableau récapitulatif des qualifications non pourvues sur l'ensemble des établissements ayant répondu-

Qualification	Nombre d'établissement	Nombre total en ETP	ETP		Temps (en mois)		Temps moyen (en mois)
			Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	
Psychiatre	37	6.065	0.03	0.97	1	84	28.28
Pédiatre	9	0.91	0.01	0.25	10	24	15.4
Rééducation Fonctionnelle	16	1.68	0.01	0.25	1	39	13.55
Médecin Généraliste	8	1.14	0.03	0.25	4	37	19.31
Infirmière	27	34.46	0.5	3	2	48	14.58
Aide-Soignante	12	21.14	0.5	4.5	1	12	4.3
Kinésithérapeute	58	49	0.5	4.35	1	73	17.79
Ergothérapeute	5	1.6	0.1	0.5	1	8	4.25
Orthophoniste	19	7.48	0.1	1	6	36	14.84
Psychomotricité	8	3.05	0.15	0.5	2	24	11.6
Psychologue	4	1.48	0.19	0.5	2	10	6.33

Les qualifications où il semble difficile de recruter concernent:

- les kinésithérapeutes ( sur 125 établissements, 58 n'ont pas pu les pourvoir)
- les psychiatres (sur 113 établissements, 37 n'ont pas pu les pourvoir)
- les infirmières (sur 119 établissements, 27 n'ont pas pu les pourvoir)
- les orthophonistes (sur 77 établissements ,19 n'ont pas pu les pourvoir)
- les médecins de rééducation fonctionnelle (sur 93 établissements, 16 n'ont pas pu les pourvoir).

Nous pouvons noter que les délais de recrutement sont importants. Cela varie en moyenne de 4 mois pour les postes d'aides soignants à 28 mois pour les postes de psychiatres.

En général, il apparaît que le recrutement des médecins porte sur des temps budgétés très réduits en ETP. Ceci correspond-il à la demande minima des établissements étant donné les impératifs budgétaires ou a une juste estimation des besoins?

Le fractionnement extrême du temps proposé, induit-il le manque de postulants pour lequel ce travail séquencé est peu gratifiant ou bien est-il au contraire attractif révélant ainsi la pénurie de médecins?

---

**Centre de Ressources Multihandicap** 42 Av.de l'Observatoire 75014 Paris ☎ 01.53.10.37.37

Établissement géré par l'Association Notre Dame de Joye

H:\Editions pour le site internet\Recrutement\_site internet.DOC

-Tableau récapitulatif des qualifications non pourvues dans les IME-IMP, les FAM et les MAS en ETP et en pourcentage-

Qualification	IME-IMP			MAS			FAM			TOTAUX	
	Nbre	ETP	%	Nbre	ETP	%	Nbre	ETP	%	Nbre	ETP
Psychiatre	13	2.855	0.10	13	1.98	0.1	4	0.63	0.11	30	5.67
Pédiatre	8	0.81	0.03	0	0	0	0	0	0	8	0.81
Rééducation Fonctionnelle	4	0.64	0.02	9	0.87	0.047	0	0	0	13	1.51
Médecin Généraliste	2	0.23	0.008	5	0.76	0.041	1	0.15	0.02	8	1.14
Infirmière	5	7.96	0.29	19	24	1.32	3	2.5	0.44	27	34.46
Aide-soignant	1	2	0.07	6	17.14	0.94	1	2	0.35	8	21.14
Kinésithérapeute	15	17.45	0.65	24	16.6	0.91	5	2.5	0.44	44	36.55
Ergothérapeute	1	0.1	0.003	3	1.3	0.07	0	0	0	4	1.4
Orthophoniste	4	1.86	0.06	4	1.83	0.1	1	0.5	0.08	9	4.19
Psychomotricien	2	0.75	0.02	3	1.15	0.06	1	0.25	0.04	6	2.15
Psychologue	2	0.79	0.02	1	0.5	0.02	0	0	0	3	1.29
<i>Nbre de places</i>	2678			1818			561			5057	

-Tableau récapitulatif des qualifications non pourvues dans les SSAD en ETP et en pourcentage-

Qualification	SSAD		
	Nbre	ETP	%
Psychiatre	5	0.34	0.05
Pédiatre	0	0	0
Rééducation Fonctionnelle	2	0.08	0.01
Médecin Généraliste	0	0	0
Infirmière	0	0	0
Aide-soignant	0	0	0
Kinésithérapeute	10	10	1.47
Ergothérapeute	0	0	0
Orthophoniste	5	2.05	0.3
Psychomotricien	1	0.5	0.07
Psychologue	0	0	0
<i>Nbre de places</i>	676		

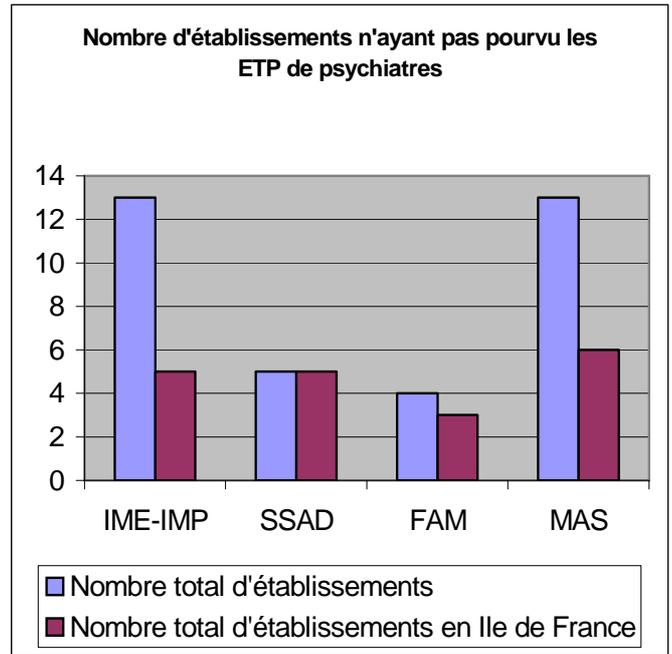
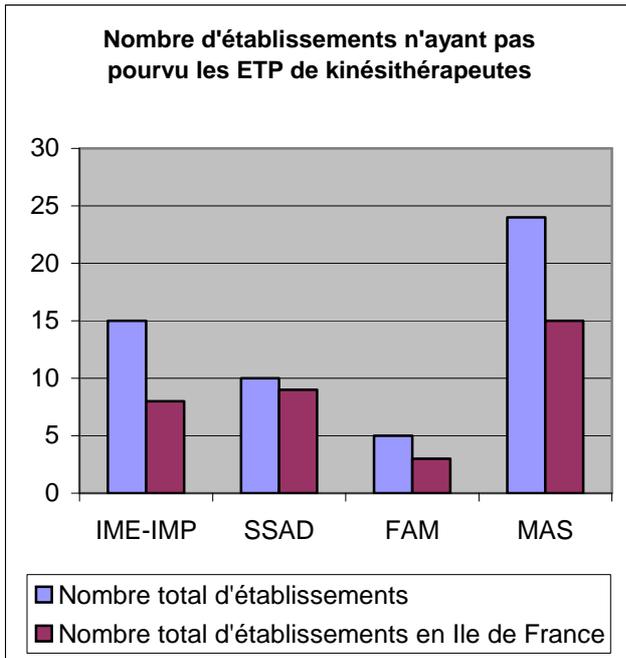
Répartition du nombre d'établissements par région n'ayant pas pu pourvoir les ETP de psychiatre et de kinésithérapeute:

**Pour les IME-IMP, sur les 13 établissements qui n'ont pas pu pourvoir les ETP de psychiatres : 5** sont des établissements d'Ile de France, 2 de Picardie, 2 de Bretagne, et 1 de Pays de Loire, de Pyrénées Atlantique, de Midi-Pyrénées, de Haute Normandie et sur les **15 établissements qui n'ont pas pu pourvoir les ETP de kinésithérapeutes:** 8 sont des établissements d'Ile de France, 2 de Picardie, 2 du Centre, 1 de Lorraine, 1 des Pays de Loire, et 1 de Haute Normandie.

**Pour les SSAD, sur les 10 établissements qui n'ont pas pu pourvoir les ETP de kinésithérapeutes :** 9 concernent des établissements d'Ile de France et 1 des Pays de Loire.

**Pour les FAM sur les 5 établissements qui n'ont pas pu pourvoir les ETP de psychiatres:** 3 sont des établissements d'Ile de France et 2 du Languedoc Roussillon et sur les **5 établissements qui n'ont pas pu pourvoir les ETP de Kinésithérapeutes:** 3 sont des établissements d'Ile de France et 2 de Bretagne.

**Pour les MAS sur les 13 établissements qui n'ont pas pu pourvoir les ETP de psychiatres:** 6 sont des établissements d'Ile de France, 2 du Nord et 1 de Bretagne, de Corse, de Picardie, des Pyrénées Atlantique, du Midi Pyrénées. Sur les **19 établissements qui n'ont pas pu pourvoir les ETP d'Infirmiers**, il y a 11 établissements d'Ile de France concernés, 4 du Centre , 2 du Midi Pyrénées et 2 du Nord. Sur les **24 établissements qui n'ont pas pu pourvoir les ETP de Kinésithérapeutes :** 15 touchent des établissements d'Ile de France, 4 du Centre et 1 de Champagne, Corse, Midi-Pyrénées, Nord et Picardie.



Ces graphiques montrent de façon très nette les difficultés de recrutement des kinésithérapeutes et des psychiatres et plus particulièrement sur la région Ile de France.

Notons qu'aucun des 10 établissements de la région Aquitaine n'est concerné, à l'exception d'un IME-IMP qui n'a pas pourvu l'ETP du poste d'orthophoniste. Il serait intéressant de réaliser un travail plus spécifique sur cette région qui semble ne pas avoir de difficultés pour le recrutement du personnel.

## 2.4- LES DOTATIONS SOUHAITEES :

-Tableau récapitulatif des dotations souhaitées dans les IME-IMP, les FAM et les MAS en ETP et en pourcentage-

Qualification	IME-IMP			MAS			FAM			TOTAUX	
	Nbre	ETP	%	Nbre	ETP	%	Nbre	ETP	%	Nbre	ETP
Psychiatre	15	5.756	0.21	13	2.917	0.11	4	0.55	0.09	32	9.223
Pédiatre	16	2.895	0.1	0	0	0	0	0	0	16	2.895
Rééducation Fonctionnelle	11	1.8	0.06	9	1.42	0.07	1	0.15	0.02	21	3.37
Médecin Généraliste	5	0.6	0.02	8	1.15	0.063	2	0.75	0.13	15	2.5
Infirmière	17	25.5	0.95	14	41.5	2.28	6	15.5	2.76	37	82.5
Aide-soignant	7	19.2	0.71	11	79.95	4.39	3	21.95	3.91	20	121.1
Kinésithérapeute	23	27.31	1.01	12	9.75	0.53	2	1.25	0.22	37	38.31
Ergothérapeute	11	10.88	0.4	11	4.5	0.24	3	1.3	0.23	25	16.68
Orthophoniste	23	11.67	0.43	4	1.2	0.066	0	0	0	27	12.87
Psychomotricien	15	12.001	0.44	6	4	0.22	2.	1	0.17	23	17.001
Psychologue	19	12.62	0.47	10	6.35	0.34	0	0	0	29	18.97
<i>Nbre de places</i>	2678			1818			561			5057	

-Tableau récapitulatif des dotations souhaitées dans les SSAD en ETP et en pourcentage-

Qualification	SSAD		
	Nbre	ETP	%
Psychiatre	3	1.63	0.24
Pédiatre	3	0.42	0.06
Rééducation Fonctionnelle	3	0.34	0.05
Médecin Généraliste	0	0	0
Infirmière	1	0.15	0.02
Aide-soignant	0	0	0
Kinésithérapeute	4	3.97	0.58
Ergothérapeute	3	1.1	0.16
Orthophoniste	5	2.86	0.42
Psychomotricien	4	5.92	0.87
Psychologue	5	1.64	0.24
<i>Nbre de places</i>	676		

Nous pouvons donc observer que plus de la moitié des MAS, FAM, IME-IMP et SSAD souhaitent avoir des ETP supplémentaires au niveau médical et paramédical. Cela représente 89 établissements sur 138. Nous pouvons supposer que ces besoins exprimés reflètent une insuffisance des prises en charge des enfants, adolescents et adultes multihandicapés. On peut se demander si les dotations souhaitées expriment réellement les besoins ou si elles sont minimisées. Cette autocensure résulterait

---

Centre de Ressources Multihandicap 42 Av.de l'Observatoire 75014 Paris ☎ 01.53.10.37.37

Établissement géré par l'Association Notre Dame de Joye

H:\Editions pour le site internet\Recrutement\_site internet.DOC

du discours ambiant sur la nécessité de limiter les coûts de prestation pour les personnes polyhandicapées accueillies en établissement.

Par ailleurs, ce sont les FAM qui ont des demandes moins importantes que celles des MAS alors que leur dotation est inférieure à ces dernières. Ceci peut-être en rapport avec la population accueillie ou avec les modes de financements: état et conseil général.

### **3 – RECRUTEMENT DES PROFESSIONNELS SOCIO-EDUCATIFS SUIVANT LES QUALIFICATIONS ET LES TYPES DE STRUCTURES:**

#### **3.1. LES POSTES BUDGETES:**

-Tableau récapitulatif des qualifications budgétées dans les IME-IMP, les FAM et les MAS en ETP et en pourcentage<sup>2</sup>-

Qualification	IME-IMP			MAS			FAM			TOTAUX	
	Nbre	ETP	%	Nbre	ETP	%	Nbre	ETP	%	Nbre	ETP
Educateur Spécialisé	57	300.88	11.23	18	46.12	2.53	7	21.75	3.87	82	368.75
EJE <sup>3</sup>	20	26.78	1	/	/	/	/	/	/	20	26.78
Moniteur éducateur	28	90.64	3.38	30	20.75	1.14	9	19.55	3.48	67	130.94
AMP <sup>4</sup>	49	560.6	20.9	31	684.2	37.63	13	127.85	22.78	93	1403.87
Candidat élève	13	67.21	2.5	35	23.75	1.3	15	2	0.35	63	92.96
AS <sup>5</sup>	40	20.08	0.75	35	2.05	0.11	15	1	0.17	90	23.12
Animateur	2	2.6	0.09	9	18	0.99	5	7.8	1.39	16	28.4
<i>Nbre de places</i>	2678			1818			561			5057	

D'après les résultats donnés en pourcentage, nous constatons que les IME-IMP sont mieux dotés en postes d'éducateur spécialisé, de candidat élève et d'assistant social que les MAS ou FAM; les MAS sont les mieux pourvues en personnel AMP. Il n'apparaît pas dans ces tableaux les aides soignants, qui sont répertoriés dans le document sur les professionnels médicaux et paramédicaux.

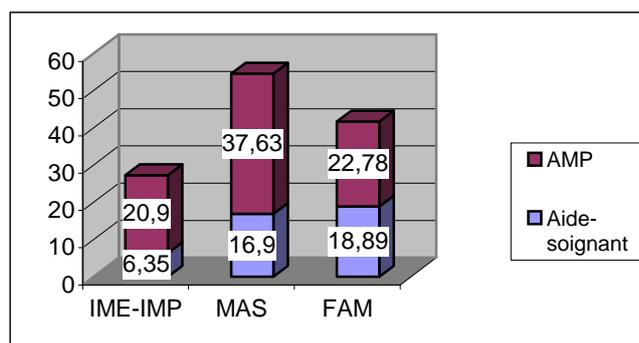
<sup>2</sup> Pourcentage calculé en Équivalent Temps Plein (ETP) sur nombre de place

<sup>3</sup> Éducateur de Jeunes Enfants

<sup>4</sup> Aide Médico-Psychologique

<sup>5</sup> Assistant social

### Pourcentage des ETP budgétés d'aide-soignant et d'AMP:



Le pourcentage d'ETP budgétés en personnel aide-soignant et AMP est très nettement supérieur dans les MAS et FAM par rapport aux IME-IMP. Cet écart peut s'expliquer par le fonctionnement en internat des établissements pour adultes alors que dans les établissements pour enfants et adolescents le fonctionnement est surtout de type semi-internat et donc nécessite moins de personnel aide-soignant et AMP.

### -Tableau récapitulatif des qualifications budgétées dans les SSAD en ETP et en pourcentage-

Qualification	SSAD		
	Nbre	ETP	%
Éducateur Spécialisé	16	35.38	5.23
EJE	2	2.5	0.36
Moniteur éducateur	2	1.5	0.22
AMP	1	0.56	0.08
Candidat élève	/	/	/
AS	13	6.76	1
Animateur	/	/	/
<i>Nbre de places</i>	676		

Nous pouvons observer que sur les 18 SSAD, 13 ont des postes d'assistants sociaux ce qui représente l'équivalent d'un ETP pour cent personnes accueillies, alors que pour les IME-IMP ce pourcentage est de 0.75, et de 0.11 et 0.17 pour les MAS et FAM.

### **3.2- LES POSTES POURVUS:**

-Tableau récapitulatif des qualifications pourvues dans les IME-IMP, les SSAD, les FAM et les MAS en ETP et en pourcentage-

Qualification	IME-IMP			MAS			FAM			TOTAUX	
	Nbre	ETP	%	Nbre	ETP	%	Nbre	ETP	%	Nbre	ETP
Éducateur Spécialisé	49	266.63	9.95	15	38.38	2.11	6	13.75	2.45	70	318.76
EJE	20	31.68	1.18	1	1	0.05	/	/	/	21	32.68
Moniteur éducateur	30	91.64	3.42	10	18.75	1.03	9	20	3.56	49	130.39
AMP	44	542.82	20.26	28	559.17	30.75	12	99.76	17.78	84	1201.75
Candidat élève	17	91.46	3.33	9	31.5	1.73	4	14	2.49	30	136.96
AS	30	16.16	0.6	5	1.75	0.09	1	1	0.17	36	18.91
Animateur	3	7.8	0.29	8	16	0.88	5	7.8	1.39	16	31.6
<i>Nbre de places</i>	2678			1818			561			5057	

Nous observons que les totaux d'ETP pourvu concernant les qualifications d'éducateurs de jeunes enfants, de candidats élèves et d'animateurs sont supérieurs aux totaux d'ETP budgétés:

- 32.68 ETP pourvus contre 26.78 ETP budgétés pour les éducateurs de jeunes enfants;
- 136.96 ETP pourvus contre 92.96 ETP budgétés pour les candidats élèves;
- 31.6 ETP pourvus contre 28.4 ETP budgétés pour les animateurs.

Par contre, ni les postes d'éducateurs spécialisés, ni les postes d'AMP et d'assistants sociaux n'ont été pourvus à hauteur des postes budgétés.

Tout se passe comme si l'on avait compensé le manque de recrutement de certaines catégories de personnel par d'autres catégories, comme cela semble déjà le cas pour les professionnels du médical et paramédical.

S'il existe un réel intérêt à prévoir un certain nombre de poste "candidat élève en formation", il reste préoccupant voire dangereux que ce recrutement se généralise au détriment de la qualification indispensable du personnel assurant l'accompagnement des personnes polyhandicapées. D'autre part, intégrer la dimension formation dans les établissements, pour les candidats élèves nécessite de prévoir pour ces professionnels un statut spécifique qui différencie leur mission et garantit les conditions optimales de leur formation, en particulier l'encadrement nécessaire. Tout ceci nécessite des moyens organisationnels et financiers adaptés.

-Tableau récapitulatif des qualifications pourvues dans les SSAD en ETP et en pourcentage-

Qualification	SSAD		
	Nbre	ETP	%
Educateur Spécialisé	15	32.96	4.87
EJE	3	3	0.44
Moniteur éducateur	/	/	/
AMP	2	1.06	0.15
Candidat élève	/	/	/
AS	13	6.76	1
Animateur	/	/	/
<i>Nbre de places</i>	676		

Pour les SSAD, la qualification d'éducateur spécialisé est la seule en ETP qui ne soit pas pourvue à la hauteur de ce qui est budgété. Pour la qualification d'éducateur de jeune enfant et d'AMP les ETP pourvus sont supérieurs aux ETP budgétés.

### 3.3- LES POSTES NON POURVUS:

-Tableau récapitulatif des qualifications non pourvues dans les IME-IMP, les SSAD, les FAM et les MAS en ETP et en pourcentage-

Qualification	IME-IMP			MAS			FAM			TOTAUX	
	Nbre	ETP	%	Nbre	ETP	%	Nbre	ETP	%	Nbre	ETP
Educateur Spécialisé	3	3	0.11	4	6	0.33	1	2	0.35	8	11
EJE	0	0	0	0	0	0	/	/	/	0	0
Moniteur éducateur	1	4	0.14	2	2	0.11	1	1	0.17	4	7
AMP	3	9	0.33	12	59.5	3.27	1	2	0.35	16	73.5
Candidat élève	1	1	0.03	0	0	0	0	0	0	1	1
AS	3	0.89	0.03	2	0.3	0.01	0	0	0	5	1.19
Animateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Nbre de places</i>	2678			1818			561			5057	

-Tableau récapitulatif des qualifications non pourvues dans les SSAD en ETP et en pourcentage-

Qualification	SSAD		
	Nbre	ETP	%
Educateur Spécialisé	4	2.58	0.38
EJE	0	0	0
Moniteur éducateur	1	0.05	0.07
AMP	0	0	0
Candidat élève	0	0	0
AS	1	0.15	0.02
Animateur	0	0	0
<i>Nbre de places</i>	676		

Sur les 156 établissements qui ont répondu à l'enquête, 37 n'ont pas pu pourvoir la totalité des ETP budgétés (soit 14 IME-IMP sur 63; 18 MAS sur 41; 2 FAM sur 16; 5 SSAD sur 18).

Par ailleurs, nous constatons que pour les postes d'AMP en MAS et en FAM, la différence entre les ETP des postes budgétés et les ETP des postes pourvus ne se retrouve pas en ETP non pourvus:

- en MAS: 37.63 ETP budgétés et 30.75 ETP pourvus soit une différence de 6.88 ETP or 3.27 ETP sont annoncés comme n'étant pas pourvus;
- en FAM: 22.78 ETP budgétés et 17.78 ETP pourvus soit une différence de 5 ETP or 0.35 ETP sont annoncés comme n'étant pas pourvus

Nous pouvons donc émettre l'hypothèse qu'une partie des ETP d'AMP sont pourvus par des candidats élèves.

- Tableau récapitulatif des qualifications non pourvues dans les IME-IMP -

Qualification	Nombre d'établissement	Nombre total en ETP	ETP		Temps (en mois)		Temps moyen (en mois)
			Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	
Éducateur spécialisé	3	3	1	1	3	6	4.33
Éducateur JE	0	0	/	/	/	/	/
Moniteur éducateur	1	4	/	/	/	/	/
AMP	3	9	3	4	3	5	2.66
Candidat élève	1	1	1	1	3	3	3
AS	3	0.89	0.25	0.34	5	18	11.66
Animateur	0	0	/	/	/	/	/

Les délais de recrutement pour les postes d'assistants sociaux sont importants (moyenne de 11.66 mois)

- Tableau récapitulatif des qualifications non pourvues dans les MAS -

Qualification	Nombre d'établissement	Nombre total en ETP	ETP		Temps (en mois)		Temps moyen (en mois)
			Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	
Éducateur spécialisé	4	6	0.5	4	4	30	14.5
Éducateur JE	0	0	/	/	/	/	/
Moniteur éducateur	2	2	1	1	4.5	31	17.75
AMP	12	59.5	1	23	2	24	5.66
Candidat élève	0	0	/	/	/	/	/
AS	2	0.3	0.1	0.2	12	39	25.5
Animateur	0	0	/	/	/	/	/

Pour les MAS, nous retrouvons un délai important de recrutement pour les qualifications d'assistants sociaux (25.5) mais également pour les qualifications de moniteurs éducateurs (17.75) et d'éducateurs spécialisés (14.5) alors que dans les IME-IMP le délai de recrutement d'un éducateur spécialisé est d'environ 4 mois.

Douze MAS sur 41 ont des ETP d'AMP non pourvus avec des délais de recrutement allant de 2 à 24 mois. Ceci pourrait être mis en rapport non seulement avec les quotas de formation mais aussi avec les lieux d'implantations géographique de ces structures en raison des coûts du logement et des moyens de transports: 8 des 12 MAS sont de la région Ile de France et 4 de la région Centre.

- Tableau récapitulatif des qualifications non pourvues dans les FAM -

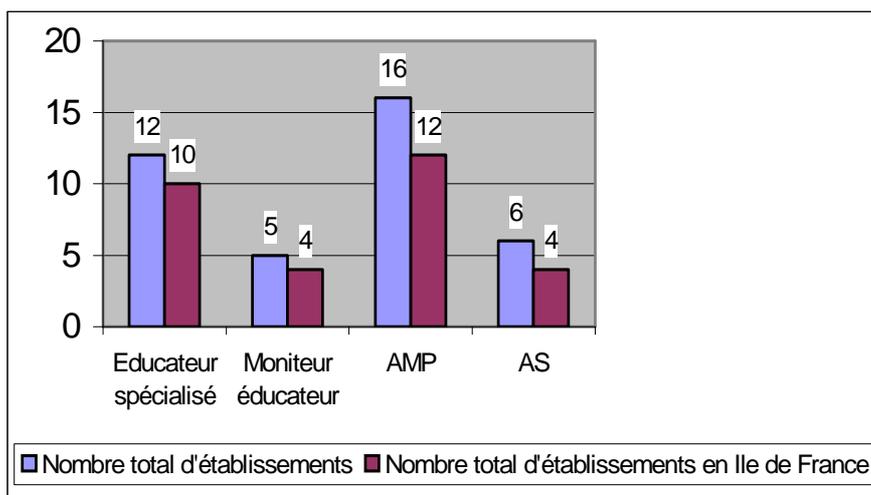
Qualification	Nombre d'établissement	Nombre total en ETP	ETP		Temps (en mois)		Temps moyen (en mois)
			Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	
Éducateur spécialisé	1	2	2	2	14	14	14
Éducateur JE	0	0	/	/	/	/	/
Moniteur éducateur	1	1	1	1	4	4	4
AMP	1	2	2	2	3	3	3
Candidat élève	0	0	/	/	/	/	/
AS	0	0	/	/	/	/	/
Animateur	0	0	/	/	/	/	/

- Tableau récapitulatif des qualifications non pourvues dans les SSAD-

Qualification	Nombre d'établissement	Nombre total en ETP	ETP		Temps (en mois)		Temps moyen (en mois)
			Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	
Éducateur spécialisé	4	2.58	0.42	1.16	4	18	8.25
Éducateur JE	0	0	/	/	/	/	/
Moniteur éducateur	1	05	0.5	0.5	11	11	11
AMP	0	0	/	/	/	/	/
Candidat élève	0	0					
AS	1	0.15	0.15	0.15	12	12	12
Animateur	0	0	/	/	/	/	/

Nous pouvons observer que sur les 16 SSAD ayant budgétés des ETP d'éducateurs spécialisé, 4 n'ont pas pu les pourvoir en totalité.

**Comparaison du nombre d'établissements sur le plan national et du nombre d'établissements sur l'Île-de-France pour des qualifications non pourvues**



Sur les 156 établissements qui ont répondu à l'enquête, les établissements d'Île-de-France sont sur-représentés: 95 sur 156 soit environ 61%. En tenant compte de cette donnée, la proportion d'établissements d'Île-de-France n'ayant pas pourvu les qualifications d'éducateurs spécialisés, de moniteurs éducateurs, et d'AMP par rapport au nombre total d'établissements est significativement supérieure à cette répartition, excepté pour la qualification d'AS qui est proportionnellement la même. Ce graphique révèle donc que les difficultés de recrutement du personnel touche majoritairement la région Île-de-France pour les postes d'éducateurs spécialisés, de moniteurs éducateurs et d'AMP.

### **3.4- LES DOTATIONS SOUHAITEES :**

-Tableau récapitulatif des dotations souhaitées dans les IME-IMP, les SSAD, les FAM et les MAS en ETP et en pourcentage-

Qualification	IME-IMP			MAS			FAM			TOTAUX	
	Nbre	ETP	%	Nbre	ETP	%	Nbre	ETP	%	Nbre	ETP
Éducateur Spécialisé	12	56.91	0.83	6	18.5	1.01	0	0	0	18	75.41
EJE	7	13.5	0.5	0	0	0	0	0	0	7	13.5
Moniteur éducateur	6	15.8	0.58	3	8	0.44	1	2	0.35	10	25.8
AMP	12	193.4	7.22	14	246.5	13.55	5	43.7	7.78	31	483.6
Candidat élève	3	25	0.93	1	3	0.16	2	8	1.42	6	36
AS	15	7.526	0.28	3	1.25	0.06	1	0.25	0.04	19	9.026
Animateur	1	3	0.11	1	3	0.16	2	2	0.35	4	8
<i>Nbre de places</i>	2678			1818			561			5057	

Qualification	SSAD		
	Nbre	ETP	%
Éducateur Spécialisé	3	7.4	1.09
EJE	2	1.8	0.26
Moniteur éducateur	1	0.5	0.07
AMP	0	0	0
Candidat élève	0	0	0
AS	5	3.05	0.45
Animateur	0	0	0
<i>Nbre de places</i>	676		

Plus d'un tiers des structures (types MAS, FAM, IME-IMP, SSAD) souhaitent des dotations en ETP de personnel socio-éducatifs .

Les dotations souhaitées pour les postes d'AS en MAS et FAM sont faibles alors que les ETP budgétés concernent peu d'établissements et que les temps prévus sont minimes. Ceci peut être réinterrogé en lien avec l'incidence dans le projet individualisé de la dimension familiale.

La demande de personnel ayant la qualification d'AMP est majeure. Tout se passe comme si les établissements se sentaient en difficultés pour accompagner au quotidien les résidents dans les actes essentiels de la vie.

## CONCLUSION GENERALE

Cette enquête, menée auprès d'établissements accueillant des enfants, adolescents et adultes polyhandicapés, permet de faire le point et de souligner les besoins au niveau du recrutement des professionnels médicaux, paramédicaux et socio-éducatifs.

La pénurie des qualifications médicales et paramédicales identifiée dans le secteur hospitalier est aussi très prégnante dans le secteur médico-social, qui est touché aussi par la pénurie des qualifications socio-éducatives.

La réflexion sur l'état actuel des besoins en personnel pose la question, non seulement de l'adéquation de la formation par rapport aux besoins du secteur, mais aussi des conditions de recrutement des différents personnels selon les qualifications.

Il importe de se demander quels sont les facteurs qui font que le recrutement du personnel médical, paramédical ou socio-éducatif est si difficile.

Est-ce en raison du manque d'informations sur la spécificité du secteur que ce soit dans les cursus de formation médicale ou paramédicale ou que ce soit dans les cursus de formation socio-éducative?

Est-ce du fait des nombreux clauses tels ceux en vigueur pour les médecins ou les kinésithérapeutes ou des quotas pour les infirmiers?

Est-ce le niveau de rémunération qui ne peut concurrencer le libéral et qui ne valorise pas le travail du personnel auprès des personnes polyhandicapées?

Est-ce l'organisation du travail, en particulier dans les internats, qui majore la difficulté de recrutement par rapport aux établissements fonctionnant en semi-internat?

Cette enquête montre que la région Île-de-France est particulièrement concernée par cette difficulté de recrutement pour l'ensemble des qualifications professionnelles; de même cette enquête révèle que les établissements pour adultes (MAS, FAM) sont plus touchés que les établissements pour enfants et adolescents (IME-IMP).

Cette situation de grande difficulté pour les établissements médico-sociaux à pourvoir les postes en personnel qualifié et suivant les spécialités, ne peut être dissociée de la question de la qualité nécessaire de l'accompagnement d'enfants, d'adolescents et d'adultes polyhandicapés. En effet, en ne couvrant pas les besoins en personnel médical, paramédical et socio-éducatif tels qu'ils sont prévus dans les projets d'établissements, c'est l'existence même du service rendu aux personnes polyhandicapées et à leur famille que l'on fragilise.

Il serait intéressant de compléter cette réflexion par un travail d'analyse plus précis par rapport à l'évolution des demandes en personnel sur plusieurs années. Cela permettrait de mettre en évidence les glissements de postes, si ce n'est de compétences, qui s'opèrent suite aux difficultés de recrutement de certaines catégories professionnelles. Cette adaptabilité peut être lue comme un moyen pour les établissements de conserver le même nombre d'ETP ou même de pouvoir augmenter les effectifs en personnel à budget constant, en recrutant du personnel dont la qualification correspond à des indices inférieurs. Toutefois, ce type de recrutement comporte le danger d'avoir du personnel moins qualifié, ou même non-qualifié, avec le risque de diminuer la qualité des prestations proposées aux personnes polyhandicapées par rapport à leurs besoins réels.

Enfin, il serait pertinent d'étudier si les conventions signées avec des services ou des praticiens libéraux correspondent à un choix (mais alors lequel?) ou à une nécessité, du fait de la difficulté à recruter du personnel salarié.

**Dossier suivi plus particulièrement par Stéphanie LECUIT du Centre de Ressources Multihandicap**